

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROTECTION ET SOUVERAINETÉ AGRICOLES - (N° 2765)

Commission	
Gouvernement	

N° 585

AMENDEMENT

présenté par

Mme Minard, Mme Gruet, M. Bourgeaux, M. Liger, Mme Bazin-Malgras, Mme Dalloz,
M. Liégeon, Mme Sylvie Bonnet, M. Cordier, Mme Blin, Mme Bonnivard, M. Ray,
M. Philippe Vigier, M. Duparay et M. Hetzel

ARTICLE 9

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
